

Atelier «Formation des enseignants professionnels»

Martine Blanc-Dély
Jean-Pierre Gindroz (rapporteur)

En guise d'introduction, J.-P. Gindroz met en évidence quelques aspects significatifs qui renforcent la spécificité de l'environnement dans lequel travaillent les enseignants professionnels :

1. La mission attribuée aux écoles professionnelles est en mutation permanente. Perçue comme «centre ressources», l'école professionnelle doit prendre en charge un large éventail de personnes allant de celles faiblement qualifiées aux cadres moyens et supérieurs. L'école professionnelle se trouve ainsi en face de publics extrêmement diversifiés tant au plan de leurs attentes qu'à celui de leurs capacités à apprendre.
2. Pour couvrir ces multiples champs d'activité, l'école professionnelle doit être en mesure de proposer divers processus d'apprentissage. Aux approches traditionnelles structurées par objectifs séquentiels et fondés sur le savoir déclaratif doit s'ajouter une méthode plus globalisante privilégiant la construction de structures d'acquisition de connaissances par une réflexion de type inductif. On observe également que la compréhension de la réalité professionnelle quotidienne nécessite de plus en plus des approches pluridisciplinaires recourant très largement à l'analyse de cas.
3. Les enseignants professionnels exercent une fonction de moins en moins stabilisée et doivent être en mesure d'assumer parallèlement plusieurs rôles en fonction des tâches qui leur sont confiées au sein de l'école. Détenteurs à l'origine d'un savoir reconnu qu'il s'agissait de transmettre, les enseignants professionnels deviennent souvent des médiateurs qui facilitent l'accès à des sources de connaissances qui ne se situent plus exclusivement au sein même de l'école. Cette transformation du rôle de l'enseignant s'accroît lorsque celui-ci est partie prenante d'une action de formation continue conçue par une entreprise pour son personnel; l'enseignant se trouve alors acteur d'un processus dont il ne connaît que quelques séquences; dans de tels cas, la référence n'est plus le plan d'études mais les profils de compétences déterminés par un programme de formation.

Les divers facteurs évoqués ci-dessus ont une incidence sur les politiques de recrutement appliquées par les écoles professionnelles; ces facteurs de mouvance rendent également moins linéaires les plans de carrière sur lesquels s'engagent les enseignants professionnels.

Le nouveau concept-cadre de formation pédagogique développé par l'ISPPF apparaît ainsi comme une réponse aux exigences nouvelles auxquelles sont confrontés les enseignants professionnels. A ce titre, il se caractérise par une très grande souplesse qui lui garantit une adaptabilité aux réformes actuellement en cours dans le domaine de la formation professionnelle.

Les participants à l'atelier tout en reconnaissant les aspects positifs du nouveau concept développé par l'ISPPF ont exprimé trois préoccupations.

- 1) Les premières observations se réfèrent à la reconnaissance dont pourra se prévaloir le certificat fédéral d'aptitudes pédagogiques délivré par l'ISPPF. De par son statut fédéral, ce titre sera reconnu par tous les cantons helvétiques pour l'enseignement professionnel; en revanche, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'acceptation «verticale» de ce titre sur un territoire cantonal dans le cadre du degré secondaire II. De manière plus précise, on se demande si un certificat d'aptitudes pédagogiques délivré par un institut fédéral permettra d'enseigner dans un gymnase à statut cantonal. Cette préoccupation est d'autant plus pertinente qu'elle est liée à la plus grande perméabilité que l'on souhaite à l'avenir entre les divers enseignements constitutifs du degré secondaire II. En ce qui concerne les futures Hautes Ecoles Spécialisées (HES), les participants s'interrogent sur les qualifications pédagogiques des membres du corps professoral; selon le titre pédagogique qui sera retenu et dans la mesure où celui-ci ne bénéficie pas d'un ancrage solide au sein du système éducatif helvétique, une reconnaissance au plan international des HES pourrait s'avérer délicate.
- 2) La deuxième préoccupation exprimée par les participants à l'atelier met en évidence le fait que la majorité du corps enseignant des écoles professionnelles exerce son activité à temps partiel. La formation pédagogique de ces chargés de cours qui maintiennent une activité professionnelle parallèlement à leur charge d'enseignement ne semble pas être suffisamment prise en considération par le nouveau concept de l'ISPPF. Une solution doit impérativement être trouvée pour cette catégorie de chargés de cours indispensables à la bonne marche des écoles professionnelles de par les liens permanents qu'ils assurent avec les milieux économiques.

- 3) Le dernier volet mis en évidence par les participants se réfère à la formation continue telle qu'elle figure dans le concept global de l'ISPPF. Il sera souhaitable que ces processus de formation continue s'inscrivent dans des itinéraires personnalisés et fassent l'objet d'une évaluation de type participatif. A cet égard, il a été fait référence au modèle proposé par le professeur Karl Frey de l'EPFZ et mis en vigueur dans quelques cantons de la Suisse centrale. On pourrait souhaiter en effet que l'enseignant qui s'engage dans un effort de formation continue puisse conduire sa carrière en l'enrichissant par des expériences acquises dans plusieurs établissements; on retrouve là la nécessité de garantir une certaine mobilité qui implique que le titre pédagogique soit mis au bénéfice d'une reconnaissance tant verticale qu'horizontale. L'articulation entre la formation continue, l'évaluation de celle-ci et la définition d'un plan de carrière constitue une piste de réflexion susceptible d'intéresser la recherche en matière pédagogique.